

5. Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique porte à la connaissance de tous les gouvernements signataires et accédants toute déclaration ou notification faite en vertu du présent article.

EN FOI DE QUOI, les soussignés, dûment autorisés par leurs gouvernements respectifs, ont signé le présent Accord aux dates figurant en regard de leurs signatures.

Les textes du présent Accord, en langue anglaise, française et espagnole, font également foi, l'original devant être déposé dans les archives du Gouvernement des États-Unis d'Amérique, qui en transmettra des copies certifiées conformes à tous les gouvernements signataires et à tous les gouvernements accédants.

Exchange of Notes between CANADA and the
UNITED STATES OF AMERICA

Signed at Ottawa, April 18 and 19, 1956

In force April 19, 1956

EXPENSE

Relations à Pepperrell

Échange de Notes entre le CANADA et
les États-Unis d'AMÉRIQUE

Signées à Ottawa les 18 et 19 avril 1956

En vigueur le 19 avril 1956

635931

SECOND CLASS PER. U. S. A. 1955
Queen's Printer and Controller of Stationery | Distribution de la Presse
Ottawa 1956